

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Établie selon la directive européenne 2001/58/CEE et modifiant l'annexe V de l'AR du 11.01.1993

Date d'établissement de la fiche: 12.11.2007

Désignation commerciale: Muscamatic

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRIS

Désignation commerciale: Muscamatic

Numéro d'autorisation : 9807B

Usage particulier: Insecticide aérosol autorisé pour la lutte contre les insectes volants

Fabricant ou fournisseur: OR.MA. s.a.s. di Mangogna & C.

Via Saba, 4 - 10028 Trofarello TO

Tel. +39/011.64.99.064 Fax +39/011.68.04.102

Sources d'informations: DEPARTMENT DE SECURITE DES PRODUITS

2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique: insecticide aérosol

Nature chimique: Mélange des suivantes substances avec additif qui ne sont pas dangereux.

Composants dangereux

CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	Propano  F+; R 12	36.35%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	Butano  F+; R 12	36.35%
CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7	Oxyde de 2-(2-butossietossi)éthyle et 6-propilpiperonile  N; R 50/53	14.10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propane  Xi,  F; R 11-36-67	11.50%
CAS: 8003-34-7 EINECS: 232-319-8	Extrait de Pyrethre  Xn; R 20/21/22	1.70%

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification des dangers:



F+ Extrêmement inflammable

Indications de risque pour l'homme et l'environnement: le produit à l'obligé de classification en base au méthode de calculateur de la « directive générale de la CEE sur la classification des produits » dans sa dernière version valide. Attention! Récipient sous pression. R 12 Extrêmement inflammable. Récipient sous pression. Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. e pas perforet et ne pas brûler même pas après l'usage. Contient 85.6% dans masse de composants inflammables. Conserver loin de la portée des enfants.

Système de classification: la classification correspondre à les actuelles listes de la CEE, est toutefois intégrée da des dates assemblé da la bibliographie spécifique et des dates fournis da l'entrepris.

4 PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: les symptômes de empoisonnement peuvent comparoir après beaucoup des heures, pour ce motif il faut du contrôle de un médecin pour 48 heures successives à l'incident.

Inhalation: Porter en zones bonnes aérée, en cas des troubles consulter le médecin.

Contact avec la peau: Laver immédiatement avec l'eau

Contact avec les yeux: Laver avec l'eau pour des minutes et tenir les paupières ouvertes et consulter le médecin.

Ingestion: Peu probable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Établie selon la directive européenne 2001/58/CEE et modifiant l'annexe V de l'AR du 11.01.1993

Date d'établissement de la fiche: 12.11.2007

Désignation commerciale: Muscamatic

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, sable, poudre. Ne pas utiliser eau.

Protection des intervenants: Ne sont pas demandé des protections spécifiques.

Information supplémentaire: Ne pas utiliser des jets d'eau.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Utiliser des gants en gomme.

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher infiltration dans les égouts/dans l'eau superficiel/dans l'eau phréatique.

Méthode de nettoyage: Faire le nécessaire qu'il a une bonne aération. Ne pas laver avec eau ou détergents liquides.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans dangers: Bonne aérations où se travaille.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion: Ne pas vaporiser sur une flamme ou sur une corps incandescent, conserver loin des sources de chaleur, ne pas fumer. Adopter des mesures contre

 les charges électrostatiques. Récipient sous pression. Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieur à 50° C. Ne pas perforer et ne pas brûler après l'usage.

Stockage:

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Conserver dans aires frais. Observer les disposition administratif relatif aux stockage des sprays.

Précautions pour le stockage en commun: Pas nécessaire.

Utilisation particulières: Conserver dans lieu frais et sec dans cartons bons fermés. Protéger contre le chaleur et contre les rayons solaires.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants des les quelles les valeurs limite doivent être contrôlé dans les lieu de travaille:

68476-85-7 gaz de pétrole, liquéfiés

TWA	1800 mg/m ³ , 1000 ml/m ³
-----	---

67-63-0 2-propanolo

PRO	Valeur à bref délai: 983 mg/m ³ , 400 ml/m ³
-----	--

	Valeur à long délai: 491 mg/m ³ , 200 ml/m ³
--	--

A4

TWA	Valeur à bref délai: (1230) mg/m ³ , (500) ml/m ³
-----	---

	Valeur à long délai: (983) mg/m ³ , (400) ml/m ³
--	--

Autres indications: Les listes valides à la date de compilation à été utilisés comme base.

Mesures de protection individuelle:

Lois générales de protection et d'hygiène professionnelle: Laver les mains avant à l' intervalle ou à travail terminé.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Protection des mains : Pas nécessaire.

Protection de la peau et du corps: Pas nécessaire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Établie selon la directive européenne 2001/58/CEE et modifiant l'annexe V de l'AR du 11.01.1993

Date d'établissement de la fiche: 12.11.2007

Désignation commerciale: Muscamatic**9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Forme:** Aérosol**Couleur:** jaune clair**Odeur:** perceptible**Changement d'état température de fusion/dans les limites de fusion:** Pas défini**Température d'ébullition/dans les limites d'ébullition:** -41°C**Point d'inflammabilité:** 14°C**Température d'allumage:** 425.0°C**Autoallumage:** Produit non autoallumage.**Danger d'explosion:** Produit non explosive.**Limites d'inflammabilité:****Inférieur:** 1.8 Vol %**Supérieur:** 12.0 Vol %**Tension de vapeur à 20°C:** 43.0 hPa**Densité:** Pas défini**Solubilité/Miscibilité avec eau:** Peu soluble.**Teneur du solvant:****Solvants organiciens:** 14.5%**Contenu solide:** 0%**Contenu du Benzène < allo 0,1%****10 STABILITE ET REACTIVITE****Décomposition thermique/condition d'éviter:** Le produit ne se décompose pas si utilisé selon les règles.**Substances d'éviter:** Ne sont pas connu réactions dangereuses.**Réactions dangereuses:** Ne sont pas connu réactions dangereuses.**Produits de décomposition dangereuses:** Ne sont pas connu produits de décomposition dangereuses.**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë:****Sur la peau:** Pas effets irritants.**Sur les yeux:** Pas irritants.**12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Des renseignements ultérieurs:** Dangereuse pour l'eau class 2 (D)

(Auto classification): Dangereuse

Ne pas mettre dans l'eau phréatique, dans les cours d'eau ou dans les construction des égouts.

Dangereuse pour l'eau potable aussi dans le cas de perte dans le sous-sol des petites quantités du produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Établie selon la directive européenne 2001/58/CEE et modifiant l'annexe V de l'AR du 11.01.1993

Date d'établissement de la fiche: 12.11.2007

Désignation commerciale: Muscamatic**13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Produit:****Conseil:** Ne pas éliminer le produit avec les ordures domestiques. Ne pas éliminer dans les construction des égouts.**Emballages pas propres:****Conseil:** élimination en conformité avec les dispositions administratives.**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Transport routier/des chemin ADR/RID (au-delà de la frontière):****Class ADR/RID-GGVS/E:** 2 5F Gaz**Numéro Kemler:** 2-3**Numéro ONU:** 1950**Groupage d emballage:** -**Description de la marchandise:** 1950 AEROSOLI**Transport maritime IMDG:****Class IMDG:** 2.3**Numéro ONU:** 1950**Label 2.3+2.1****Groupage d emballage:** -**Numéro EMS:** F-D,S-U**Marine polluant:** No**Dénomination technique exact:** AEROSOLS**Transport aérien ICAO-TI e IATA-DGR:****Classe ICAO/IATA:** 2.3**Numéro ONU/ID:** 1950**Label 2.3+2.1****Groupage d emballage:** -**Dénomination technique exact:** AEROSOLS, flammable, containing gas**15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Classification selon les directives CEE:** le produit est classifié et codifié conformément à les directives CEE/normes sur les substances dangereuses.**Sigle et étiquette de dangereuse du produit:** F+ Extrêmement inflammable ADR**Nature des risques particuliers (phrases R):**

12 Extrêmement inflammable

Conseils de prudence (phrases S):

3/7 Tenir le cartons bons fermés et dans lieu frais

16 Conserver loin da les flammes et étincelles – Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer les aérosols

24/25 Eviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Classification spécifique de déterminés produits: Récipient sous pression. Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieur à 50° C. Ne pas perforer et ne pas brûler après l'usage. Contient 85.6 % en masse des composants inflammables. Conserver loin de la portée des enfants.**Class de dangereuse pour l'eau:** Généralement pas dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Établi selon la directive européenne 2001/58/CEE et modifiant l'annexe V de l'AR du 11.01.1993

Date d'établissement de la fiche: 12.11.2007

Désignation commerciale: Muscamatic**16 AUTRES INFORMATIONS**

Les dates reportés sur la base de nos connaissances actuelles, ne représentent pas aucune garantie de les caractéristiques du produit et ne motivent pas aucun rapporte juridique contractuels.

La présente fiche à été rédigé selon les normes communautaires en vigueur.

BIBLIOGRAPHIE GENERAL

1. Directive 88/379/CEE
2. Directive 91/325/CEE
3. The merck Index. Ed. 10
4. Handling Chemical Safety
5. Niosh-Registry of toxic Effects of Chemical Substances
6. INRS - Fiche Toxicologique
7. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
8. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7 Ed. 1989
9. Directive CEE 96/98 du 11/10/96 (IV adeg. Dir. 88/379)
10. Directive CE 98/98 du 15/12/98 (XXVII adeg. Dir. 67/548)
11. Directive CE 2001/59/CE du 14/06/02 (XXVIII adeg. Dir. 67/548/CE)
12. IMO 8 Intern. Maritime Organization, report n: 35/1989
13. Directive 1999/45/CE
14. Directive 2001/58/CE
15. Directive 2001/60/CE

Phrases R importants

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 20/21/22 Nocive par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
- 36 Irritante pour les yeux.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocive: il peut causer des dommages à les poumons dans les cas d'ingestion.
- 67 l'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche délivré da: Laboratoire recherche et développement

Interlocuteur: Francesco Paolo Mangogna